

Les associations des enfants et jeunes travailleurs du Burkina Faso comme espace d'expression de la capacité d'action des enfants ?

Joséphine Wouango
Chargée de recherche, Université de Reading
j.wouango@reading.ac.uk

Résumé

Depuis l'adoption de la convention internationale des droits de l'enfant par les Nations Unies en 1989, la prise en compte du point de vue des enfants dans les décisions qui les concernent (article 12 de la Convention) est une approche de plus en plus plébiscitée. C'est dans ce contexte qu'ont émergé en Asie, en Amérique latine et en Afrique des mouvements d'enfants et de jeunes qui veulent se faire entendre dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants.

Les associations des enfants et jeunes travailleurs du Burkina Faso (AEJT/BF) qui sont étudiées dans cet article sont une représentation nationale du mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT) créé à la fin des années 1980. Le mouvement est fondé sur deux grands principes : d'une part sur les douze droits prioritaires des enfants et des jeunes travailleurs et d'autre part sur le principe du « protagonisme » (l'enfant-travailleur comme acteur capable, à la différence de l'enfant-travailleur comme « victime » d'exploitation que prônent les normes internationales.

Cet article présente et analyse le fonctionnement de ce mouvement au Burkina Faso, les changements qu'il a contribué à apporter à la question sociale du travail des enfants et les résultats de la mise en application des principes annoncés. S'appuyant sur une enquête ethnographique menée en son sein, le texte offre des données inédites sur les réalités d'un acteur collectif qui, en utilisant à son avantage la rhétorique de la « participation » prônée par la Convention des droits de l'enfant, a réussi à s'insérer dans l'arène nationale de la protection de l'enfance. Toutefois, la question de la place et du rôle des enfants ainsi que celle du « vieillissement » des membres sont quelques-uns des défis auxquels la section burkinabè du mouvement doit faire face.

Introduction

Le Burkina Faso, pays de l'Afrique de l'Ouest, est considéré comme l'un des pays les plus pauvres de la planète. Il est classé 181 sur 184 selon l'indice de développement humain des Nations Unies (PNUD, 2014). Sa population est majoritairement jeune : les moins de 15 et 20 ans représentent respectivement 46.4% et 59.1% de la population (INSD, 2008a :21-22). De plus, le pays reste largement rural (environ 80% de la population) et pauvre. Ainsi, 44 % de la population vit sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollars US par

jour entre 2007 et 2011¹. C'est dans ce contexte socio-économique que de nombreux enfants burkinabè travaillent et exercent une variété d'activités (vente, travail dans les mines, carrières, l'agriculture). Les statistiques nationales (INSD, 2008b :43) montrent que 41.1% des enfants de 5 à 17 ans exercent une activité économique. Depuis le début des années 1990, il y a un regain d'intérêt pour la problématique du travail des enfants amenant les acteurs politiques et associatifs à engager diverses actions à son encontre (législations interdisant le travail des enfants, révision de la loi sur l'obligation scolaire, campagnes de sensibilisation, projets visant à retirer des enfants des travaux dangereux, etc.). Dans ce contexte, le mouvement burkinabè des enfants et des jeunes travailleurs se présente comme un acteur collectif qui veut être partie prenante dans les débats et les actions relatifs à la question, car le travail est une partie intégrante de leur vécu quotidien. Le mouvement s'inscrit dans la perspective de l'enfant travailleur « acteur » qui doit être entendu et qui doit participer aux les décisions qui le concernent.

Le début des années 1990 marque le retour des débats sur le travail des enfants et la lutte pour son abolition mais aussi le débat sur la conception de l'enfance elle-même. Le paradigme de l'enfant « acteur » est inspiré et stimulé par les approches « déconstructivistes » (Jenks, 1996 ; James *et al.*, 1998) dans la recherche sur l'enfance. Ce nouveau paradigme remet en cause la conception de l'enfant comme sujet passif et immature biologiquement². Il place l'enfant au cœur de la réflexion et montre que l'enfance est une construction sociale et une expérience à part entière qui se distingue de l'immaturation biologique (James et Prout, 1997). L'enfant n'est pas un sujet passif mais est actif (James *et al.*, 1998). Dès lors, il n'a pas seulement le droit à la protection mais aussi à la participation, qui doit être effective et pas simplement « symbolique » ou décorative (Hart, 1992). La CIDE de 1989 donne un caractère légitime à cette nouvelle perception de l'enfance en garantissant à l'enfant qui est capable de discernement « le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant » et en demandant que les opinions de l'enfant soient « dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité » (Art.12). C'est cette approche de l'enfant au centre de l'action sur un sujet qui le concerne que l'analyse du mouvement Burkinabè expose. En revendiquant ce principe dans leurs discours et actions, les associations des enfants et jeunes travailleurs du Burkina Faso accordent une place importante à la capacité d'action de leur membres. Dans quelle mesure ce mouvement est-il un espace d'expression de la capacité d'action des enfants travailleurs? Quelle place occupe le mouvement dans le paysage national des acteurs engagés contre le travail des enfants ?

Cette analyse empirique du mouvement au Burkina offre des données nouvelles sur le fonctionnement de cet acteur collectif qui s'est imposé dans l'arène nationale et internationale de la protection de l'enfance.

L'article est organisé en trois parties. La première présente succinctement l'émergence et le développement du mouvement des enfants et jeunes travailleurs au niveau africain (MAEJT). La seconde analyse l'opérationnalisation du discours et des principes du mouvement au Burkina Faso. La troisième interroge la capacité des associations du

¹ www.unicef.org/infobycountry/burkinafaso_statistics.html

² L'article de Boyden (1997) retrace les origines historiques de la pensée dominante sur l'enfance (*the ideal of childhood*), son exportation dans les pays du Sud et son impact sur les enfants des pauvres.

Burkina Faso à promouvoir le « protagonisme » chez les enfants travailleurs. Les données proviennent de trois mois d'enquête de terrain au sein de la section burkinabè du mouvement combinant plusieurs outils de collectes de données: exploitation de documents, entretiens individuels¹, échanges informels, focus group, visite des différentes activités de la coordination nationale et des EJT de trois villes, observations de lieux et des interactions entre les EJT lors d'une rencontre officielle. Soulignons que l'observation s'est avéré être un outil indispensable pour lire et appréhender les messages non-dits et les sous-entendus, d'autant plus qu'elle permet de nuancer la place théoriquement centrale reconnue aux enfants (et même à certains jeunes).

Mais d'abord, qu'est-ce que le protagonisme ? « Le terme "protagonisme" n'existe pas en français, qui ne connaît que "protagoniste" ("personne qui joue le premier rôle dans une affaire", selon le Petit Robert). Le "protagonisme" exprime l'idée que les individus concernés par une question sociale doivent aussi en être les principaux acteurs. L'usage de traduire ainsi l'espagnol *protagonismo* s'est répandu d'abord à propos de la littérature latino-américaine consacrée à la participation démocratique à inventer pour les populations indigènes, puis à propos des enfants travailleurs, au moins dans la littérature favorable à leur mouvement d'auto-organisation » (Cussianovich et Figueroa, 2011 : 147).

1. Le Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT)

Sur le plan de sa genèse et son évolution, le MAEJT et ses représentations nationales ont fait l'objet de recherches et d'études, mettant en avant sa démarche participative et intégrée qui implique les enfants et les jeunes à la vie du mouvement (Bada *et al.*, 2000 ; ENDA Jeunesse Action, 2001 ; Coly, 2003 ; Ouedraogo, 2003 ; Liebel, 2003 et 2004 ; Diop, 2006 ; Bonnet, 2006 et 2007 ; Nimbona et Lieten, 2007 ; Touré, 2007). L'apparition du mouvement des enfants et jeunes travailleurs d'Afrique se réalise dans un contexte très différent de celui de l'Amérique Latine et de l'Asie². Il est l'œuvre d'acteurs humanitaires partisans de la théorie du « développement endogène » (Ki-Zerbo, 1990) et précisément sous l'impulsion de ENDA³ Tiers-Monde, une ONG basée à Dakar. Depuis le début les années 1980, ENDA Tiers-Monde constate l'apparition d'un phénomène de la migration des enfants de la campagne vers la ville à la recherche de travail. L'ONG instaure des programmes de travail dans la rue avec des enfants et développe une approche qui consiste à amener ces enfants et adolescents à identifier leurs problèmes et à imaginer des solutions. Progressivement, le public cible s'élargit pour toucher à la fois les enfants de la rue, les filles domestiques et les enfants exerçant diverses activités économiques dans la rue (voir Bonnet, 2007 pour un historique complet)

Au mois de juillet 1994, ENDA initie une rencontre, dite historique, entre les délégués de cinq pays africains (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Guinée) à Bouaké, en

¹ 22 entretiens individuels avec des membres EJT, trois *focus group* avec les membres de la coordination nationale et les membres du bureau des villes A et B.

² Pour plus de détails sur les mouvements en Amérique latine et en Asie, voir (Alejandro, C.V., 2009,

Cristiano, M. 2009). On peut en apprendre plus en visitant la page des collaborateurs du MAEJT : <http://www.maejt.org/French/Collaborateurs.htm>.

³ Environnement Développement Action, une grande ONG Sud-Sud et active dans le champ du développement dans plusieurs pays d'Afrique depuis 1978.

Côte d'Ivoire. La rencontre aboutit à l'élaboration d'une liste de 12 droits des enfants et jeunes travailleurs : « seulement 12 droits ont été proposés parce qu'il y avait seulement 12 délégués » (ENDA Jeunesse Action, 2001 : 13). Désormais, conclut Bonnet (2006 : 62-63), « la stratégie consiste à laisser chaque groupe d'enfants travailleurs choisir l'un ou l'autre de ces droits pour en faire son programme d'action local. [...] Le mouvement est actuellement actif dans la plupart des pays africains [...], a réussi à se faire reconnaître comme un partenaire actif d'organismes internationaux, tels l'ONU, le BIT, l'UNESCO et la Banque Mondiale ». En s'appuyant sur le principe selon lequel les enfants doivent diriger et déterminer la direction de l'organisation, le discours dominant est celui de la participation des enfants dans la prise de décision. Officiellement, ENDA Jeunesse Action est une structure d'appui technique qui aide les EJT à mieux gérer leur organisation, à concrétiser leurs 12 droits et à se protéger de l'exploitation. Le mouvement revendique aussi une approche panafricaine, de par son organisation centralisée et de sa représentation dans de nombreux pays africains⁴.

Comme toute organisation qui s'est institutionnalisée, le MAEJT dispose d'instances, de représentants, de règles de fonctionnement, d'un cadre d'action et de programmes d'actions. Sur le *plan organisationnel*, les différentes composantes du MAEJT traduisent une logique théorique qui vise à aller de la plus petite unité au plus grand ensemble (Touré, 2007). Les *enfants et jeunes travailleurs* (EJT) se réunissent en groupes de base qui, ensemble, forment l'association (AJET) qui existe à l'échelle de la ville ou du village. *La coordination nationale* (CN) est le régulateur, le représentant des AEJT et le centralisateur des actions au niveau du pays. *La commission régionale* basée à Dakar est l'organe qui organise la prise de décision au sein du MAEJT à l'échelle africaine. Elle est composée des délégués des différents pays (un délégué par pays), des « aînés »⁵ et des accompagnateurs qui facilitent les discussions entre les EJT.

1.1. Les douze droits des enfants et jeunes travailleurs (EJT)

Les 12 droits trouvent leur fondement dans les expériences des enfants et jeunes travailleurs, ils sont une énumération de leurs priorités. Ces douze droits prioritaires, formulés et codifiés à la rencontre de Bouaké en 1994, constituent le fondement de base du mouvement et une vision de l'enfance radicalement nouvelle par rapport à la conception dominante de l'enfance (celle des institutions internationales) mais moins radicalement nouvelle par rapport aux conceptions anciennes de l'enfance : le « child protagonism » qui fait la promotion de la prise de décision par les enfants, et où les adultes ne font que les soutenir dans leurs démarches. ENDA⁶ aurait donc joué un rôle d'appui à ces EJT dans l'élaboration des 12 droits.

Les AEJT des différents pays d'Afrique fondent toutes leurs actions, programmes et approche sur la concrétisation de ces douze droits suivants :

⁴Pour plus de détails sur l'évolution et les statistiques du mouvement, voir son site web : <http://www.maejt.org/>.

⁵ Un ancien EJT, adulte et expérimenté.

⁶ Plusieurs organisations appuient financièrement ENDA (Unicef, Plan, BIT, etc.) qui, à son tour, finance les AJET reconnues et en attente. Mais les AJET au niveau de chaque pays et ville peuvent chercher, en

plus, leurs propres partenaires financiers. Voir les détails dans les sections suivantes.

1. Droit à une formation pour apprendre un métier
2. Droit à rester au village (à ne pas « s'exoder »)
3. Droit à exercer nos activités en toute sécurité
4. Droit à un travail léger et limité
5. Droit à des repos maladie
6. Droit à être respecté
7. Droit à être écouté
8. Droit à s'amuser, à jouer
9. Droit à des soins de santé
10. Droit à s'exprimer et à s'organiser
11. Droit à apprendre à lire et à écrire
12. Droit à un recours et à une justice équitable, en cas de problèmes.

À ses débuts, en 1994, le mouvement s'attaque d'abord au problème de l'exode précoce des enfants, en mettant l'accent sur le « droit à rester au village (à ne pas "s'exoder") ». Au fur et à mesure qu'il prend son envol, il décide d'être plus actif en prônant la formule de la promotion des douze droits « en les concrétisant ». La plupart des actions sont centrées sur l'alphabétisation, les cours du soir et l'apprentissage d'un métier. Toutefois, ces 12 droits ne sont pas exempts de critiques et nous le verrons plus loin avec les travaux d'auteurs comme Miljeteig (2001), Nimbona et Lieten (2007) ou Bourdillon (2008).

Dans la perspective du mouvement, les 12 droits ne sont pas incompatibles avec les droits de l'enfant consignés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE). Ils se chevauchent avec ceux des textes législatifs existants, excepté qu'ils n'ont pas de valeur juridique. En ce qui concerne le travail des enfants par exemple, les EJT préfèrent reconnaître le droit pour les enfants à travailler tout en exigeant que ce travail soit « léger et limité », quand la CIDE parle du « droit d'être protégé contre toute exploitation économique »⁷. Ils revendiquent également le « droit à un repos maladie », le « droit de s'amuser et de jouer ». Pour les EJT, ce n'est pas le travail de l'enfant lui-même qui pose problème mais la nature et les conditions d'exercice de ce travail, qui doivent être en adéquation avec la capacité physique de l'enfant. Néanmoins, on s'aperçoit qu'il y a une contradiction puisque les textes internationaux ne reconnaissent pas le travail de l'enfant en dessous d'un certain âge (16 ans au Burkina Faso et 13 ans pour le travail léger). D'ailleurs pour les EJT, la fixation d'un âge minimum d'admission à l'emploi « amène à renier l'existence même des enfants travailleurs d'un âge inférieur à celui préalablement fixé par les autorités compétentes d'un Etat donné » (Bada *et al*, 2000 : 10).

1.2. Les apports et acquis du mouvement

Dans son rapport d'évaluation du MAEJT au niveau africain, Diop (2008 :6) résume les acquis du mouvement en ces termes : « les acquis majeurs sont dans le domaine de la concrétisation des droits, en particulier sur le plan du développement de l'expression, de l'élargissement du mouvement et des solidarités, de sa reconnaissance par les autorités locales et nationales ainsi qu'un début de contribution aux politiques. On note également quelques

⁷ Pour plus de détails sur la comparaison entre les douze droits des EJT et la CIDE et CADBE, voir Bada *et al.*, 2000.

acquis dans le développement des activités génératrices de revenus (AGR) ». Selon Ouedraogo (2003), l'un des acquis les plus importants et les plus mesurables est l'élargissement du MAEJT (en nombre d'associations et de pays représentés). Le MAEJT a contribué de façon significative aux débats nationaux et internationaux sur les droits des enfants et la protection des enfants travailleurs. Son mérite est d'avoir opéré une révolution idéologique et conceptuelle en concrétisant le principe du « protagonisme » et de s'être positionné sur le plan politique, non pas comme une « cible » des politiques mais comme un partenaire à part entière (Touré, 2007 : 15 ; Bonnet, 2007). Toutefois, des études très approfondies, centrées sur le fonctionnement interne des AEJT elles-mêmes et des groupes de base d'une part, et sur les bénéfices réels que les EJT tirent de leur appartenance à l'AEJT d'autre part, sont très peu nombreuses. Ouedraogo (2003) déplore justement le fait que le fonctionnement interne du mouvement, permettant d'identifier les bénéfices individuels que les EJT tirent de leur appartenance, n'a pas été documenté ni analysé. Or de telles études sont indispensables car elles permettent, au-delà du caractère révolutionnaire du mouvement, de rendre compte de ses réalités empiriques, de ses succès et limites. Cet article qui se focalise sur le mouvement au Burkina Faso a cherché à mieux comprendre de l'intérieur son fonctionnement et ses principes, à interroger ses pratiques, son apport à ses membres, son rôle et son positionnement dans l'action publique de lutte contre le travail des enfants. À ma connaissance, aucune étude approfondie n'a été faite sur la représentation burkinabè du mouvement.

2. Analyse empirique du mouvement au Burkina Faso

L'analyse empirique du mouvement au Burkina porte dans un premier temps sur la description de l'organisation et de son évolution, de son fonctionnement et de sa composition. Dans un second temps, nous verrons si le mouvement est un réel espace de promotion de l'enfant travailleur « acteur ».

La composition et le fonctionnement des AEJT au Burkina Faso sont une reproduction des structures et des principes définis au niveau africain. Ainsi, les organes fonctionnels que sont la coordination nationale (CN/AEJTB), les associations des villes, les groupes de base et les EJT constituent les composantes du mouvement au Burkina Faso. La CN du Burkina fédère 18 associations existantes dans 18 villes du pays, dont 8 sont reconnues officiellement par Dakar, 4 villes en observation et 7 AEJT en formation. Elle dit avoir environ 6 000 membres EJT. Les AEJT reconnues officiellement par ENDA Tiers-Monde reçoivent un montant annuel de 600 000 FCFA⁸ par AEJT pour leurs activités, celles en observation reçoivent 300 000 FCFA par an. La CN/AEJTB, est dite « indépendante, souveraine » et a un bureau exécutif permanent de six membres dont le rôle est de veiller aux intérêts de l'organisation et d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants et des jeunes. Ayant pour mission principale de travailler à la réalisation de la vision/mission du MAEJT, elle intervient dans différents domaines touchant à la concrétisation des 12 droits. Une rencontre annuelle s'organise et l'AEJT de chaque ville présente son rapport annuel et les participants préparent un rapport final du pays, lequel sera finalement remis à ENDA à Dakar qui le soumettra aux partenaires en vue d'obtenir des financements La CN a pour interlocuteur auprès de

⁸ 1 euro = 655,957 F CFA.

l'Etat, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MTSS) ou l'AEMO (action éducative en milieu ouvert) du ministère de l'Action sociale, selon les intérêts en présence ou selon l'orientation thématique du partenaire. Le nombre des AEJT et leurs effectifs constituent un enjeu important pour la CN, pour sa visibilité interne et pour ses rapports avec les CN/AEJT des autres pays africains.

L'AEJT de chaque ville se compose de groupes de base qui regroupent des enfants et jeunes travailleurs de 7 à 22 ans provenant des secteurs de la ville et des villages environnants. Néanmoins il y a des jeunes bien plus âgés, 30 ans et plus, qui sont aussi membres. Chaque AEJT dispose d'un bureau « exécutif » composé de dix membres élus par l'assemblée générale sur la base « du respect du principe d'équilibre et de la prise en compte du genre ». Dans chaque AEJT, il existe formellement - ou sur papier - un « comité d'enfants », un organe de représentation des enfants dans le mouvement. Dans les trois villes étudiées, il y a deux ou trois enfants qui forment le « comité des enfants » mais qui n'organisent pas d'activités particulières.

En ce qui concerne l'adhésion, voici les conditions décrites par le règlement intérieur : « peuvent être membres de l'AEJT du Burkina, toute personne physique dont l'activité quotidienne et principale est le travail dans le secteur informel ou est à la recherche d'emploi, non scolarisé ou déscolarisé » (CN/AEJTB, 2007). Nous allons voir dans la section 3 qu'il y a beaucoup d'ambiguïté dans la définition des membres actifs et des bénéficiaires⁹. Devenir membre implique le paiement d'un droit d'adhésion d'un montant de 500 FCFA qui donne droit à la carte de membre une cotisation mensuelle de 250 FCFA et, théoriquement, la participation régulière aux réunions et aux autres rencontres de l'association.

2.1. Une enquête au sein de la Coordination nationale et des AEJT de trois villes

Cette étude du cas burkinabè montre que c'est un mouvement qui existe, qui fonctionne mais à des degrés divers. Il essaie assurément de mener des activités diversifiées notamment dans la concrétisation des droits n°1 (apprendre un métier) et n°11 (apprendre à lire et à écrire). Voyons de plus près les AEJT des villes et la capacité d'action de chacune d'elle.

2.1.1. L'AEJT de la ville A

L'association de la ville A est créée en 1994, à partir d'un groupement de quelques jeunes (travailleurs) issus d'un même quartier. Au fur et à mesure que le mouvement prenait son envol au niveau africain, la section commençait à s'élargir, en intégrant plusieurs groupes de base. Il est passé du statut d'un petit groupement de jeunes à celui d'association de par sa reconnaissance officielle en juillet 2000. À partir de ce moment, l'association commence à se déplacer vers les autres villes pour implanter des succursales. Sur le plan de leur âge, ils sont loin d'être des enfants (ils ont entre 25 et 32 ans) mais ils ont mis en avant leurs expériences pour justifier la pertinence de gérer la coordination nationale, mise en place en 2007. Aujourd'hui, l'AEJT de la ville A se compose de nouveaux jeunes et enfants mais la plupart des activités sont gérées par la

⁹ Les « bénéficiaires » directs sont surtout les membres actifs (que les non actifs qui bénéficient indirectement de la lutte des membres actifs).

coordination nationale. Elle totalisait, en 2010, environ 1 200 membres, avec 11 groupes de base dans les quartiers de la ville. Officiellement, les objectifs poursuivis par cette AEJT sont les mêmes que ceux des AEJT des autres villes : la concrétisation des 12 droits. En fonction des objectifs des bailleurs de fonds, il n'est pas rare que l'AEJT élabore des projets dans les secteurs de la santé et du VIH/SIDA, de la lutte contre la traite et l'exode précoce des enfants. Mais dans la réalité, c'est la coordination nationale qui élabore, recherche les financements et exécute les projets au nom de l'AEJT de cette ville. En termes de bilan, on peut lire dans un son rapport de 2009 : « la coordination a à son actif : un centre de formation professionnelle d'une capacité de 40 places avec 5 filières (couture, menuiserie, soudure, pyrogravure, sculpture) ; deux garderies *Bisongo* ; 18 classes de cours du soir ; 6 000 membres à travers les 18 associations ; des personnes ressources selon les besoins ; un local, grâce aux efforts du BIT et du MTSS » (CN/AEJT, 2009 : 2). On peut difficilement faire la différence entre les actions qui relèvent de la coordination nationale et celles qui appartiennent à l'AEJT de la ville.

Dans cette ville j'ai visité les activités du centre de formation, le seul centre existant et géré par la coordination et l'AEJT. Les offres de formation du centre sont très peu attractives pour des enfants qui veulent travailler immédiatement pour gagner leur vie de suite. Un certain nombre de formations dispensées au début ont été supprimées (comme la savonnerie et la pâtisserie) car aucun partenaire ne souhaitait continuer à les financer. Les autres formations existantes offrent peu d'alternatives à la sortie. Les 4 ateliers fonctionnels du centre sont les ateliers de couture, de bronze, de menuiserie et de dessin.

Tous ces ateliers fonctionnaient moyennement et le savoir-faire des enfants et jeunes est moins visible par le public. La concurrence dans le secteur informel est très forte dans cette ville, surtout dans des métiers comme la menuiserie, la soudure, la coiffure, la couture. Ces jeunes ne peuvent rivaliser avec les artisans professionnels sans au préalable confectionner leur matériel et et les exposer au grand public mais cela demande un fond de départ important. Les entretiens individuels avec les enfants et jeunes du centre ont permis d'approfondir les conditions d'entrée et de formation au centre, ainsi que les perspectives de travail à l'issue de la formation. Il faut noter qu'il y a aussi une saturation des métiers proposés, et il devient nécessaire de diversifier les offres de formation pour que le centre soit plus attractif et compétitif par rapport aux structures privées existantes. Le centre dépend financièrement de ses partenaires et donc des offres de formation que ceux-ci acceptent de financer. Après l'AEJT de la ville A, il était intéressant d'aller voir ce qui se passe dans d'autres villes de province.

2.1.2. L'AEJT de la ville B

La ville de la ville B est située dans la région de l'Est. L'AEJT de cette ville existe depuis 2002 et en 2004 elle est reconnue officiellement par ENDA Tiers-Monde. Selon les responsables rencontrés en avril 2010, l'association totalise environ 120 membres qui sont des filles domestiques, vendeurs, apprentis, éleveurs, cireurs de chaussures, couturiers (ères), mécaniciens, menuisiers, soudeurs. L'AEJT de cette ville compte 5 groupes de base organisés généralement par secteur ou par quartier. C'est au

siège de l'association que j'ai rencontré les 5 membres du bureau¹⁰ (2 filles et 3 garçons). Le président est instituteur¹¹ de profession et un des membres du bureau (le commissaire aux comptes) est un père de famille de 36 ans, ce qui une fois encore questionne les limites d'âge et de profession de la catégorie « enfants et jeunes travailleurs ». Le siège de l'AEJT est un petit local de 15 m² où toutes leurs activités sont menées, dont un atelier de couture (avec une machine à coudre) et des cours du soir (avec un petit tableau et trois tables bancs). La secrétaire qui dit exercer la couture est avant tout une élève en classe de 5^e, mais l'état de la machine montre qu'elle n'est pas utilisée quotidiennement. Le cours du soir est suspendu par manque d'enseignant, le dernier étant affecté dans une autre localité¹². Les informations obtenues auprès du bureau montrent que la section de cette ville dépend en grande partie du financement annuel de ENDA, soit 600 000 FCFA /an. Elle n'a pas de ressources propres, ne reçoit que quelques appuis ponctuels de la commune ou d'une ONG qui intervient dans cette ville. Toutefois, cela se passe seulement dans le cadre d'activités précises, comme les tournois de football, les journées de sensibilisation dans les villages, les camps de reboisements, etc. Mais pour les dépenses courantes (payer le loyer, l'électricité, les frais de communication, le carburant, etc.), le financement de ENDA reste la seule ressource :

En fait, en tant qu'ancienne ville, le MAEJT nous offre chaque année 600 000 FCFA. C'est avec ce montant que nous essayons de mener certaines activités, en plus de certains partenaires qui, parfois, nous appuient. Mais les 600 000 FCFA ne représentent rien ! Nous payons le loyer et le courant autour de 12 000 FCFA par mois et nous avons également des frais de communication et d'autres dépenses. C'est ce qui fait que ce n'est pas facile.
(Président de l'AEJT de la ville de B).

Comparé aux capacités de la coordination et la section de la ville A, le fossé est énorme entre les deux villes. Les EJT de la ville B ont été plutôt expressifs, voir même très expressifs en parlant ouvertement de ce déséquilibre : toutes les activités et les moyens sont concentrés dans la capitale; ainsi, la coordination a 6 motos alors que la section de la ville B ne dispose que d'un vieux vélo, les ordinateurs fixes et portables sont à la coordination alors que la section de la ville B attend depuis des mois un ordinateur envoyé par ENDA qui serait confisqué par la CN. En plus du déséquilibre de moyens entre la capitale et la ville B (et c'est valable pour les autres villes), il y a aussi un déséquilibre de partenaires potentiels. Les deux sont liés puisque ce sont les partenaires qui octroient les moyens financiers et matériels. Pour être autonome financièrement, l'AJET de la ville B a besoin de partenaires alors que dans cette ville, c'est surtout une seule ONG internationale qui intervient dans le domaine de l'enfance mais auprès de qui il reste difficile d'avoir des financements conséquents. Il faut des moyens comme insistent ces EJT, malheureusement ces moyens tardent à venir. Et vu l'état de leur local et de son équipement, je me demande quelle activité pérenne pourrait y être développée si la

¹⁰ Comme toutes les AEJT, le bureau se compose de 10 membres et de deux commissaires aux comptes.

¹¹ Sa parfaite maîtrise du français me laissait bien penser qu'il n'était pas un jeune « travailleur » dans le sens courant du terme.

¹²Le président s'est engagé à reprendre ces cours lui-même pendant les vacances étant donné qu'il est enseignant.

situation ne s'améliore pas. Ce déséquilibre de moyens et de partenaires est source de frustrations et de mécontentements, d'un sentiment d'injustice, comme le révèle ce long propos issu des échanges avec l'AEJT de la ville B :

Nous avons voulu que l'on puisse décentraliser certaines choses parce que la majorité des bonnes choses sont dans la capitale. Nous qui sommes dans les villes n'avons pas assez de moyens et c'est souvent décourageant [...]. Dans la capitale, je sais que vous avez visité plus de 40 personnes qui sont installées avec l'appui d'une ONG. Mais il faut quand même décentraliser certaines choses. Mais bon, c'est comme ça ! Néanmoins, le président fait des efforts. Par exemple, il y a certaines villes qui ont bénéficié des appuis qui ne sont pas de l'UNICEF, par exemple des AGR de 100 000 FCFA. Mais nous, c'est la première fois qu'un de nos membres bénéficie d'un appui de la capitale, en participant à la formation professionnelle des 35 jeunes. Sinon le président est ouvert et il fait de son mieux. Quand il y a une force majeure, il prend souvent la décision seule, sans consulter les autres.

Le président de la CN prend parfois seul des décisions, et les jeunes du bureau de la ville B ont beaucoup critiqué d'autres membres de la CN qui gèrent le mouvement comme "leur chose" et qui ont peu de respect pour les autres villes. La principale activité de l'AEJT de la ville B consiste seulement en l'organisation de quelques campagnes de sensibilisation et de tournois de football, de plantations d'arbres, de la formation en droits de l'enfant et à l'enregistrement des naissances (2006 avec l'appui financier d'une ONG internationale). Parfois, l'AEJT s'aligne simplement sur les activités des structures présentes dans la ville. Toutes ces actions sont pertinentes dans le cadre d'actions globales sur les droits de l'enfant mais elles ne sont pas une solution pour améliorer la situation des enfants qui travaillent ni pour éviter que des enfants ne travaillent. L'AEJT de la ville B a permis d'élargir la réflexion sur les interactions entre l'AEJT de cette ville et la coordination et de voir les limites sur ce que l'AEJT est capable d'apporter à ses membres et aux enfants travailleurs non membres. Les spécialistes des mouvements sociaux (Neveu, 2005) soulignent que, dans un mouvement social, les « vrais bénéficiaires » (les protagonistes théoriques) ne sont pas toujours les activistes et même pas les adhérents. Ici, les activistes sont aussi les "bénéficiaires" potentiels. Une troisième ville était nécessaire pour élargir la vision du fonctionnement local du mouvement et pour s'assurer que la ville B n'était pas une exception.

2.1.3. L'AEJT de la ville C

La ville de la ville C se situe dans la région du Nord, une zone à forte propension de mines d'exploitation artisanale. Officiellement l'AEJT de cette ville a pour domaines d'intervention les cours du soir au profit des enfants et jeunes, la concrétisation des 12 droits, la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR), la sensibilisation sur les pires formes de travail des enfants dans les mines artisanales, sur la traite et l'exode précoce des enfants. Ses partenaires sont une ONG locale, la Mairie de la ville, la Direction provinciale de l'action sociale. La rencontre avec l'AEJT de cette ville a eu lieu dans le cadre de la visite d'une mine d'or artisanale de la région.

Tout comme à la ville B, les conditions et les capacités d'action de l'AEJT de la ville C sont très limitées, toujours par « manque de moyens » :

En fait, l'AEJT de chaque ville doit chercher un partenaire pour l'appuyer. C'est le cas de la ville de Orodara qui a l'UNICEF et surtout le projet Fond Enfants qui l'appuient. C'est aussi et surtout le cas de la capitale qui a l'UNICEF, Plan, Terre des hommes, etc. La coordination basée dans la capitale bénéficie de l'appui de l'UNICEF à presque 80 % pour ces activités¹³ mais les autres villes n'ont pas ce soutien. C'est le cas de la ville B où il y a l'ONG internationale mais avec qui il est difficile d'avoir un appui financier. Chez nous, il y a l'ONG locale mais qui, elle aussi, cherche des partenaires pour ses activités. Donc, l'AEJT de notre ville est aussi très limitée parce qu'on n'a pas les moyens (Secrétaire AEJT/ la ville C).

Dans le champ de la recherche des financements, les ONG locales sont aussi des concurrents de ces AEJT. Alors que la région compte de nombreux enfants exerçant des travaux dangereux dans les mines d'or artisanales (INSD, 2008), l'AEJT de la ville C est incapable, dans le cadre de ses activités, d'offrir des réponses concrètes à ses membres, encore moins aux enfants des mines qui exercent des travaux dits de « pires formes de travail » selon la Convention 182 de l'OIT. L'AEJT est associée occasionnellement aux activités de l'ONG locale dans le cadre de la sensibilisation des communautés sur les droits de l'enfant et sur les dangers du travail des enfants dans les mines mais son champ d'action est très limité. Un autre membre du bureau confirme que la plupart des activités sont concentrées dans la capitale et qu'il faudrait aider les autres villes qui ont très peu, voire pas du tout, d'appuis financiers.

Les AEJT de la ville B et de la ville C ont beaucoup insisté sur le fait que l'octroi des 600 000 FCFA/an par le programme régional reste insuffisant pour permettre l'exécution de la diversité des activités dont ils sont porteurs, notamment l'apprentissage d'un métier, les cours du soir et l'aide individuelle aux membres. Ils doivent rechercher des ressources supplémentaires avec l'aide d'autres structures dans leurs villes mais l'obtention des appuis financiers supplémentaires varie et reste assez rare. Dans la réalité, les AEJT des villes C et B sont incapables de satisfaire les réelles préoccupations de leurs membres et des autres enfants travailleurs. En outre, le mouvement a une grande visibilité dans la capitale, qui s'effrite énormément quand on va vers les villes de province. Finalement, les AEJT sont-elles vraiment cet espace de promotion de leurs membres et de concrétisation de l'enfant travailleur protagoniste ? Que gagne-t-on en devenant un membre de ces AEJT ?

2.2. Bénéfices d'une appartenance à une AEJT

¹³ Les cours du soir depuis 1995, les 200 FCFA pour les membres du centre de formation aux métiers et le centre lui-même, une garderie, les formations en AGR et le capital de départ de 200.000 FCFA par personne pour les 35 jeunes formés à un métier.

Les enfants et jeunes travailleurs des trois villes ont indiqué des points positifs de leur appartenance au mouvement qui s'observent à plusieurs niveaux.

D'abord, il y a la *prise de conscience de ses droits et devoirs*. Les EJT des trois villes, tout en soulignant l'existence de certains problèmes aux niveaux individuel et collectif, reconnaissent que le premier apport de leur appartenance aux AEJT est de les avoir fait prendre conscience de leurs droits et des droits de l'enfant de façon générale. Le fait d'appartenir à une AEJT permet aux membres de bénéficier de formations sur les 12 droits des EJT, les AGR, les droits (et les devoirs) de l'enfant en général, mais aussi sur les thèmes génériques/connexes comme le VIH/SIDA, la traite des enfants, etc. Faire partie d'une AEJT permet de partager une identité collective et de prendre conscience des réalités vécues par les autres membres.

Ensuite, l'appartenance à une l'AEJT permet de se *former et d'acquérir de nouvelles compétences*. L'acquisition de nouvelles compétences est surtout mise en avant par les EJT de la ville A et surtout par ceux qui bénéficient de la formation au centre et par ceux ayant leur propre atelier. Même si les principaux responsables du mouvement au Burkina ont actuellement un bon niveau d'instruction, le profil des EJT est caractérisé par un faible niveau d'éducation et de formation puisque beaucoup exercent dans le secteur informel. Les AEJT des trois villes veulent toutes mettre l'accent sur l'apprentissage d'un métier, la lecture et l'écriture qui sont leurs 2 droits prioritaires à concrétiser. Mais le déséquilibre de moyens fait que cette concrétisation reste encore de l'ordre des bonnes intentions pour les sections des villes B et C. Dans ces deux villes, la mise en pratique de ces 2 droits demande des moyens qu'ils ne disposent pas encore. Ceux qui ont pu participer aux rencontres nationales et régionales évoquent les avantages en termes de capacité communicationnelle, de prise de parole en public, de capacité de convaincre le public pendant les réunions, en somme de nouvelles compétences qu'ils n'auraient pas acquises sans leur appartenance à l'AEJT.

De plus, l'AEJT offre des possibilités de *travailler et d'avoir son autonomie financière*. L'un des défis du mouvement est de proposer de meilleures opportunités et conditions de travail à ses membres. Il y a des membres qui exercent déjà une activité, certains veulent changer de métier, d'autres veulent continuer à exercer leur activité actuelle tout en espérant une meilleure rentabilité dans l'avenir.

Cela fait 6 ans maintenant que j'exerce dans la couture et je suis contente. Et ça apporte beaucoup de choses puisque j'ai mieux compris la vie et je sais qu'il faut souffrir pour avoir l'argent. Ensuite, grâce à ce travail tu n'as pas besoin qu'on t'aide, tu te prends en charge. Je souhaite vraiment réussir au niveau de la couture pour mieux m'en sortir, j'espère vraiment y faire carrière. (EJT de 20 ans de la ville A)

Le « droit d'apprendre un métier » que revendique le mouvement est le véritable défi. Par contre, à part les micro-crédits offerts à quelques jeunes afin qu'ils s'installent à leur compte (limités par rapport à la demande), le mouvement au Burkina n'a pas encore une réelle capacité à proposer des opportunités de métiers qui satisfont aux besoins de ses

membres. C'est pourquoi la plupart d'entre eux continuent à exercer simplement leurs activités initiales tout en participant régulièrement ou sporadiquement aux activités de l'association. Les jeunes qui ont déjà un savoir-faire, comme cette fille EJT de 20 ans, n'ont pas appris leur métier au centre de formation de l'AEJT mais dans des centres privés de formation professionnelle, où le coût est plus important et où la qualité de la formation est bien meilleure. Pour les apprenants de ce centre, le souhait ardent, c'est d'obtenir un soutien financier et un fonds de départ pour s'installer à leur propre compte à la fin de la formation. La garantie que la coordination nationale puisse leur en offrir est très minime, les possibilités d'appuis financiers sont très réduites et souvent inaccessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, l'AJET offre une *ouverture d'esprit* grâce aux rencontres (régionales) et la possibilité d'*élargir son réseau social et renforcer son capital social*. Les EJT des trois villes ont évoqué le fait que l'association permet de se faire de nouveaux amis au sein de sa propre association, parmi les membres des autres villes et même au niveau des autres pays. Le mouvement constitue ainsi un nouveau cadre de sociabilité pour les EJT et de renforcement du réseau social. En plus, à force de collaborer avec les ONG, les structures étatiques et institutions (onusiennes) de la place, les EJT mais surtout les responsables de la coordination nationale renforcent leur capital social, nécessaire à leurs projets dans le mouvement ou en dehors de celui-ci. L'UNICEF/Burkina est un de ses partenaires privilégiés et la coordination a réussi à fidéliser ses relations avec cette structure pour développer des activités dans plusieurs domaines : un centre de formation aux métiers pour les EJT, des cours du soir (du CEP1 au CM2) pour les EJT et les non EJT (apprenants de 50-60 ans), une garderie Bisongo¹⁴ fonctionnelle pour 80 enfants de femmes travaillant dans la carrière de granite. En outre, la coordination est de temps à autre associée aux projets de différentes structures et ONGs de la place, et même le ministère du Travail qui lui a offert des locaux pour y installer son siège.

Quand on compare le coût de toutes ces activités avec ce que ENDA leur octroie comme financement (600 000 FCFA pour la section de la capitale et 450 000 FCFA pour la coordination nationale), on peut dire que la coordination nationale s'en sort bien en dehors de cet appui financier de ENDA. Au vu de sa capacité à trouver des partenariats financiers, elle est un des "bons" élèves du mouvement. Mais n'oublions pas qu'avec l'approche de la participation des enfants (art.23 de la CIDE), les organisations partenaires sont aussi gagnantes à collaborer avec les EJT burkinabè et ainsi valoriser et légitimer cette approche. Cependant, cette nouvelle approche ne résiste pas à un examen critique car c'est rarement les enfants qui sont le plus dans le besoin qui participent (Lavan et Maclure, 2011). Les cas des deux villes de province montrent déjà les limites de cette capacité d'action des EJT et un travail avec les groupes de base révélerait des limites encore plus importantes. La capacité d'action des EJT du Burkina Faso se limite encore à celle de la coordination nationale et des actions concrètes menées dans la capitale sous son égide, mais non représentatif des 18 villes existants. La coordination est à la fois acteur (pour rechercher des financements) et bénéficiaire, parce que ses membres tirent des profits, souvent personnels et pour leur famille. Les AEJT des deux

¹⁴ Qui signifie un « enfant sage » en langue nationale Mooré.

autres villes n'ont pas encore cette capacité à s'insérer dans le réseau des partenaires. La section suivante présente la réflexion critique et va montrer que les AEJT, et surtout la CN, du Burkina Faso, fonctionnent comme beaucoup d'ONG et associations en Afrique.

3. Regards croisés sur la capacité d'action des AEJT étudiées

Les AEJT du Burkina Faso fondent leurs actions sur les deux grands principes (les 12 droits et l'*empowerment* des membres) pour promouvoir la capacité d'action de leurs membres. Cependant, il s'agit d'un objectif difficile à atteindre, et encore moins évident pour les enfants travailleurs non membres. Les bénéfices pour les membres sont très déséquilibrés. À partir des observations, visites, entretiens formels et surtout informels, j'en ai conclu que dans la réalité, faire partie de l'AEJT, pour un enfant qui veut "gagner sa vie" de suite est une perte de temps, occasionne des dépenses, et ne lui apporte pas quelque chose de substantiel en matière d'amélioration de ses conditions de vie sur le court et moyen terme. Les AEJT, et surtout la coordination nationale, fonctionnent comme une association quelconque, avec ses mérites certes mais aussi ses dérives : pratiques de népotisme, de favoritisme et de copinage, avec des jeunes de la coordination nationale qui se comportent souvent avec suffisance. Le mouvement, dans son fonctionnement actuel à la coordination nationale et dans les trois villes est à l'image d'une organisation de jeunes et traduit assez peu la capacité d'action des enfants à s'auto-organiser et à trouver des solutions à leurs propres problèmes. Le MAEJT renforce plutôt la position sociale des jeunes disposant déjà un certain capital. Dans la pratique, cela ressemble aux processus d'accès et de contrôle des ressources, d'accumulation, d'investissements et de redistribution (Berry, 1993 ; Long, 1996). Ces pratiques, qui sont courantes chez les « développeurs », portent également sur l'activation de réseaux dans plusieurs arènes et les différentes formes d'arrangement et « de courtage » (Le Meur, 2000). La CN se compose clairement d'« entrepreneurs » particuliers qui contrôlent les ressources du mouvement et n'hésitent pas à en tirer profit. Ce constat burkinabè corrobore les analyses faites au Sénégal (Touré, 2007 ; Nimbona et Lieten, 2007) et au Mozambique (Bourdillon, 2008). La discussion sur ce mouvement en contexte burkinabè portera sur les critiques soulevées par les membres des trois AEJT rencontrées, en lien avec les limites et les défis du mouvement observés ailleurs par d'autres recherches.

3.1. Une présence décorative et figurative des enfants

Les avis des EJT sur le rôle et la place des enfants dans les AEJT ont été très négatifs et se résument comme suit : il y a peu d'enfants actifs dans le mouvement, ils sont là pour figurer, les aînés décident à leur place, les enfants ne prennent aucune décision sérieuse, importante ou stratégique, ils ne participent pas à la gestion, ils n'ont pas d'expérience et ne maîtrisent pas les principes et outils du mouvement. À l'AJET de la ville A, c'est seulement lors des entretiens individuels que j'ai pu obtenir des deux enfants du comité qu'ils parlent librement. Je pouvais les comprendre, ils sont intimidés par les « aînés », ils craignent de dire des choses qui ne soient pas correctes et qu'ils soient grondés et éventuellement perdre leur ration alimentaire de 200 FCFA par jour. Il y avait très peu d'enfants au centre de formation, dans toutes les activités

visitées. Lors des rencontres auxquelles j'ai participé, il n'y avait pas plus d'une dizaine d'enfants de moins de 18 ans. Un membre du bureau m'a expliqué que dans cette ville, les jeunes adhèrent mais qu'en ce qui concerne les enfants, il faut davantage de la sensibilisation car il y a une méfiance de la part des parents. En effet, le mouvement est encore peu connu des parents d'enfants travailleurs et le défi pour ses dirigeants est de faire connaître son bien fondé aux parents. Dans les trois villes, mes interlocuteurs insistent sur le fait que les comités d'enfants créés servent surtout de figuration et ne jouent pas un vrai rôle. C'est d'ailleurs pour cela, selon un EJT d'une ville, qu'il y a de moins en moins d'enfants actifs dans le mouvement :

En fait, ces comités d'enfants sont surtout là pour donner une image de l'implication des enfants puisqu'on parle d'enfants et de jeunes travailleurs. Mais dans la réalité, ces enfants sont là pour, en quelque sorte, faire ce qu'on leur demande de faire, qu'ils soient là quand il y a des visiteurs afin qu'on voie qu'il y a effectivement une représentation des enfants.

Les propos de ce jeune rejoignent les observations de Bourdillon (2008) sur le cas des AEJT du Zimbabwe, où la participation des enfants dans la prise de décision reste l'idéal à atteindre mais ne reflète pas la réalité. Cet auteur a participé à une rencontre nationale des EJT au Zimbabwe et il montre que, dans la pratique, la participation réelle et active des enfants est très faible. « [...] so adults retain considerable control in the conduct of large formal meetings » (Bourdillon, *ibid* : 276). Ce qui confirme aussi la position de Lieten et Nimbona (2007) selon laquelle, l'approche *top down* est très présente dans le mouvement, contrairement à celle *bottom up* revendiquée par son idéal de participation des enfants :

[...] the presence of "children" on the bodies of the AMWCY does not amount to a command of the supporting organisation ENDA, nor indeed of the AMWCY itself [...]. The participatory methods make the children actors in the improvement of their conditions of existence. The impression that we got from participating in some of the training sessions, however, was that the top-down approach is still very much in place. (Nimbona et Lieten, 2007 : 8-12)

Les observations faites au Burkina Faso révèlent aussi ces pratiques *top-down*.

La participation des enfants dans les AEJT au Burkina Faso ressemble à ce que Hart (1992) appelle une « participation symbolique » (*tokenism*) : on donne apparemment une voix aux enfants mais en fait, ils n'ont pas d'opportunités pour formuler leurs propres avis. Les enfants sont beaucoup mis en avant dans les discours sur le mouvement au Burkina Faso mais leur participation est soit fictive (sans présence réelle des enfants), soit décorative (être là physiquement). Les enfants que rencontrés sont incapables d'imposer leur vision dans le mouvement et cela est également valable pour la plupart des membres jeunes. D'aucuns diront que la faible participation des enfants EJT n'implique pas que leurs intérêts soient négligés, néanmoins, on voit bien que la rhétorique de la participation ne se traduit pas dans la réalité. Ainsi, interroger la place et le rôle des enfants dans le mouvement permet de relancer le débat de son impact sur la vie des enfants membres. La participation des enfants travailleurs (ceux âgés de moins de 18 ans) dans le mouvement signifie la prise en compte de leur avis et des relations

d'interdépendance entre ceux-ci et les jeunes adultes qui dirigent le mouvement.

3.2. Des pratiques à la « big man » local de la coordination nationale

Bourdillon parle d'élitisme dans son analyse des AEJT du Zimbabwe: « *one thing that initially attracted me to working children's movements is that they offered training in citizenship, encouraging concerted action, social responsibility and democratic processes. Unfortunately, reality does not always match the ideal* » (Bourdillon, *opcit* : 280). Le mouvement du Burkina Faso est-il plus démocratique ? J'ai mis l'accent sur la coordination nationale car je l'ai observée de près et je sais qu'elle représente le cœur du mouvement, c'est elle qui gère les finances, soumet les projets et qui est en contact avec ENDA à Dakar et les partenaires burkinabè. Les AEJT des villes sont de simples relais et n'ont aucun poids en matière de prise de décisions sérieuses au niveau national. Ces pratiques à la « big man » (Godelier, 1991, Laurent, 2000) et de « courtage » concernent l'élitisme, la faible transparence, le peu de considération et l'inégalité des rapports de force entre la CN, les AEJT et les membres.

L'élitisme et le peu de démocratie dans la sélection des membres concernent la mise en place même de la coordination nationale, qui soulève la question « démocratique ». Pour la CN, le choix des membres a été très démocratique, dans la mesure où c'est d'un commun accord que l'ancien bureau de l'AEJT de la capitale, de par son expérience, s'est vu confier la direction de la CN. Le bureau de la coordination a été mis en place en 2006 en présence d'un « envoyé spécial » de ENDA. Compte tenu de son expérience, il a été décidé que l'ancien bureau de l'AEJT de la capitale représente cette coordination. C'est pourquoi la coordination se compose seulement des jeunes de la capitale et n'est pas représentée par des membres des autres villes. Mais cette procédure est contestée par des aînés (qui sont en fait trop âgé pour faire partie de l'AEJT), pour qui le bureau de la coordination nationale a été élu de façon non démocratique, à l'instar de son fonctionnement actuel. Car l'« envoyé spécial » de ENDA et les membres actuels se connaissent et le bureau se compose d'amis qui se connaissent tous. L'avis de l'AEJT des deux autres villes, sur cette question mêle remise en cause et prudence. Théoriquement, la coordination est, selon eux, la représentation des délégués des villes. Si les différents délégués des villes n'y sont pas représentés, c'est certainement dû à une question de distance. Même si la flotte¹⁵, qui a été coupée, facilitait la communication avec la CN, ils reconnaissent qu'il y a des difficultés : « *on essaie quand même de gérer certaines difficultés. Quand vous n'avez pas les moyens de vous exprimer, vous vous taisez seulement* » (secrétaire AEJT/ la ville B). Les avis sur la composition de la coordination nationale sont donc partagés. L'argument de l'expérience de l'ancien bureau est certes pertinent pour la gestion de la coordination à ses débuts. Mais aujourd'hui c'est toujours les mêmes personnes qui gèrent la coordination, ce qui pose quand même la question de la gestion démocratique, de la transparence, de l'alternance et de la représentativité dans le mouvement.

Dans la gestion financière, une remarque est souvent revenue sur des pratiques de népotisme et de favoritisme : « *les responsables de la coordination font d'abord profiter à leurs femmes et amis des projets avant que les autres ne viennent* » (un aîné de la ville

¹⁵Un système d'abonnement téléphonique groupé qui permet à un certain nombre de personnes de

communiquer à des tarifs avantageux et de façon illimitée.

). C'est à l'image des pratiques courantes dans les ONG (Poncelet *et al.*, 2006). Quatre des sept ateliers visités dans un quartier de la capitale appartiennent aux parents proches des membres de la coordination nationale. Ces jeunes hommes et femmes avec qui j'ai échangé sont loin de refléter le visage de l'enfant travailleur en souffrance défini par les textes officiels. Ils ont déjà un savoir-faire, une vie familiale (ils ont des enfants) et ils ont simplement bénéficié des financements pour développer davantage leurs activités. Les critiques sur la gestion financière portent aussi sur les avantages personnels que les membres de la CN tirent du contrôle qu'ils ont des financements reçus pour les projets.

Dans les coulisses de la journée de clôture d'une formation des 35 jeunes en AGR, un jeune, qui a requis l'anonymat, dira qu'on ne saura jamais si tous les 35 jeunes formés vont effectivement recevoir la somme promise gratuitement pour leur installation, étant donné que ces jeunes signent des documents avant même de recevoir l'argent. Et le partenaire financier vérifiera pas que ces jeunes ont effectivement reçu l'entièreté de la somme. Ces observations ressemblent aux pratiques de « courtage », de « redistribution » et de « détournement » chez les « développeurs » décrites par Olivier de Sardan (1995). Cette gestion non transparente des ressources financières est aussi évoquée dans les deux autres villes. En réalité, ces villes ne savent que peu de choses des finances liées aux projets obtenus, aux budgets des formations, excepté le montant annuel qu'ENDA leur octroie annuellement.

D'autres critiques portent sur la négligence et le manque de considération, et sur des rapports de force inégaux qui conduisent à des baisses de motivation et donc à des départs pour insatisfactions. Il y a donc un grand déséquilibre entre la CN, les AEJT des villes et les groupes de base.

3.3. Vieillesse des membres

L'âge des membres du mouvement est un autre aspect qui suscite des interrogations. Des membres de la coordination qui ont 28 ou 30 ans dirigent toujours le mouvement. De simples EJT sont également des pères de famille comme le cas d'un jeune en formation au centre de la capitale qui a laissé sa femme et ses enfants au village. Un EJT de cette ville soutient qu'il y a des membres de la coordination qui ont dépassé la trentaine mais qui y sont toujours et que le constat est identique dans des pays comme la Guinée. Selon lui, le bureau du mouvement à Dakar est aussi composé de « vieux » qui ne veulent pas partir, ce qui n'est guère un exemple pour les autres pays. Ce vieillissement des membres n'est donc pas une situation spécifique aux EJT du Burkina Faso, c'est un problème au cœur même du mouvement, à tel point que d'autres études (Nimbona & Lieten, 2007 ; Touré, 2007) ont souligné la nécessité de repenser la nature de la population cible du mouvement. Nimbona & Lieten (2007) ont déjà fait remarquer que, pour le cas du Sénégal, un nombre très important de membres ne sont plus du tout des enfants, que des filles qui ne sont ni des travailleuses, ni des filles désœuvrées contrôlent, voire dominent l'AEJT de Dakar. Touré (2007) parle de la nécessité du « reciblage et de la délimitation des bornes démographiques liées à l'âge », car « certains enfants et jeunes travailleurs ayant bénéficié des avantages de leur participation au mouvement ont maintenant dépassé la majorité et font face aux réalités du travail en tant qu'adultes. Ces derniers pourraient se

reconnaître difficilement dans le discours du MAEJT, malgré l'influence passée » (Touré, 2007 : 26-27).

Rappelons que l'enfance (tout comme la jeunesse) est une catégorie notoirement difficile à définir parce les catégories d'âge varient selon les périodes, les cultures, les classes et le genre (Cole et Durham, 2007). Cet article qui se centre sur la propre subjectivité des enfants travailleurs (Liebel, 2004) part des catégories d'âge dont fait usage le mouvement. C'est le critère d'âge biologique que le mouvement utilise pour distinguer les enfants travailleurs (âgés de moins de 18 ans) des jeunes travailleurs (18 à 22 ans). Le critère biologique est sans doute critiquable, mais il a le double mérite d'exister et d'être le plus objectif possible, ne laissant que peu de place à l'appréciation subjective. Son usage dans les documents officiels et par le mouvement des enfants lui-même en témoigne.

3.4. Frustrations et abandons

Dans la ville A, les jeunes et enfants rencontrés ont été peu expressifs mais les AEJT des deux autres villes ont montré des frustrations qui sont liées d'une part, au fait qu'ils retirent très peu d'avantages de leur appartenance à l'AEJT et d'autre part, parce qu'ils ne sont pas en bons termes avec la CN. Des exemples de jeunes qui ont quitté le mouvement dans certaines villes et qui ont mieux réussi leur vie sont évoqués pour illustrer cet état de fait. La ville B n'est pas à l'abri et à l'image de son fonctionnement actuel, il n'est pas étonnant que des enfants et jeunes quittent l'AEJT pour "chercher leur mieux-être" ailleurs. Le secrétaire de cette ville poursuit qu'il y a des disputes au sein de l'AEJT parce qu'il y a des membres qui se demandent pourquoi ils ne reçoivent rien des 600 000 FCFA offerts par ENDA. En leur demandant pourquoi ils n'abordent pas ces difficultés lors des réunions trimestrielles et annuelles, il y eut un long silence et le président finit par s'exprimer :

Si on vous a dit qu'il y a eu entre temps une dégénération dans presque toutes les villes, ce ne sont pas des revendications mais des remarques qui ont frustré certaines personnes [de la coordination], qui ont ensuite voulu "taper sur des têtes" de ceux qui connaissent. Mais comme ce sont des petits problèmes qui frustrer certaines personnes, donc ceux qui posent les problèmes là, il faut les écarter. [...] Mais la solution, c'est de quitter l'AEJT de son propre gré.

Les autres membres du bureau présents ont aussi manifesté leurs mécontentements mais pour le moment, aucun d'eux n'envisage de quitter l'association. Et comme il n'y a pas de vrai dialogue entre ENDA et les groupes de base au niveau local, cela renforce les sentiments de frustrations. La communication entre instances régionales et groupes de base locaux, et réciproquement entre groupes de base et le niveau régional, n'est pas systématique (Touré, 2007), ce qui fait que les EJT ont peu d'espaces pour exprimer leurs difficultés et leurs souhaits, et cela contribue à décourager un certain nombre de membres qui observent, impuissants, les différents dysfonctionnements et l'absence de contrôle. Les membres EJT ont besoin d'un soutien à un niveau plus personnel, que le mouvement est incapable de leur offrir, et seuls quelques *happy few* en tirent des avantages personnels. Le résultat est parfois une certaine frustration des EJT dont les attentes ne

sont pas comblées. Et le manque de transparence de la part des leaders jeunes adultes ne facilite pas la compréhension. Même à Dakar, les départs volontaires existent et Lavan & Maclure (2011) indiquent qu'un quart à un tiers des groupes de base de Dakar ont disparu au cours des trois dernières années. La raison, selon eux, est que le mouvement à Dakar a maintenant un « modèle d'intervention standardisé qui n'attire plus évidemment beaucoup de "vrais" enfants travailleurs et donc ne retient plus leurs intérêts, par exemple les employées de maison ». La situation des AEJT burkinabè présentée ici n'est pas non plus reluisante et leur capacité à attirer d'autres enfants travailleurs de façon durable est aussi faible. À part la capitale, je n'ai pas vu, dans la ville C pas plus que dans la ville B, un seul cours d'alphabétisation ou du soir qui fonctionne bien. En fait, les activités menées sont à l'image du fonctionnement des AEJT de ces villes, très limitées.

À part le « vieillissement » des membres du mouvement, les différents points critiqués rejoignent les innombrables observations faites sur les stratégies associatives de captation des ONG en Afrique : fonctionnent très centralisée, autour de « courtiers » dotés de caractéristiques sociales spécifiques et accomplissant une fonction de drainage orienté de la rente du développement (Le Meur, 2000 : 92 ; voir aussi Olivier de Sardan, 1995 ; Blundo, 1995 ; Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000), sans *accountability* et au gré des appuis (Pirrotte & Poncelet, 2002 ; Poncelet & al, 2006 ; Olivier de Sardan & Bierschenk 2008, etc.).

Conclusion : le « protagonisme », un rendez-vous manqué ?

Malgré l'engouement suscité par le caractère révolutionnaire du mouvement, il ressort que même si les AEJT étudiées représentent un espace de prise de conscience des "droits" des enfants travailleurs, elles n'ont pas encore réussi à faire de l'enfant travailleur membre un « acteur » ou « protagoniste ». Le mouvement au Burkina n'est pas capable de mobiliser des enfants travailleurs comme ceux travaillant dans les mines, carrières, champs, comme filles domestiques, etc. qui ignorent même son existence.

Dans son fonctionnement actuel au Burkina Faso, l'AEJT comme structure créée par des jeunes et des enfants, pour les enfants et les jeunes, et gérée par des jeunes (et rarement des enfants) a une position ambivalente. Ces AEJT utilisent à leur avantage la rhétorique de la participation des enfants pour s'insérer dans l'arène nationale de la protection de l'enfance. Mais force est de constater que les enfants peinent à se faire leur place et ceux-ci ne sont pas plus acteurs dans ce mouvement qu'au niveau d'une autre association. Les délégués de la CN tirent des avantages en nature et pécuniaires qui sont des opportunités de voyages, des per diem, des missions hors du continent et de renforcement de leur capital social et économique par les relations qu'ils créent et entretiennent avec les grandes ONG de la place. Bourdillon (2008 : 17) souligne aussi ce décalage entre les délégués et les enfants eux-mêmes et constate que les dérives renforcent les inégalités entre enfants et jeunes membres. Lavan (2010 : 21) et Lavan & Maclure (2011) aboutissent aux mêmes constats sur les AEJT et les groupes de base de Dakar: diminution des membres et fonctionnement bureaucratique de l'organisation. Le mouvement au Burkina fonctionne comme une organisation de jeunes adultes ou comme une ONG (de jeunes) avec les mêmes « dérives » et les mêmes « stratégies de détournement et de contournement » (Olivier de Sardan, 1995 ; Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 ; Olivier de Sardan & Bierschenk, 2008).

, Rappelons aussi que le bilan du MAEJT doit se lire en termes de changement de regard porté par les habituels décideurs qui traitent de l'enfance. Le BIT, par exemple, qui avait refusé la demande de la délégation d'enfants travailleurs d'être associée lors de la conclusion de la Convention n°182, a quand même, depuis, décidé que l'IPEC ne devait entreprendre aucune action sans consulter les enfants travailleurs qu'elle concernerait. Au Burkina Faso, la coordination nationale participe à bon nombre de manifestations sur le travail des enfants (séminaires, conférences, sensibilisations, etc.). De plus, elle a été associée au projet de l'IPEC/Mines et a même obtenu un financement pour exécuter le projet de retrait d'enfants des mines d'exploitations artisanales de la région du Nord (Zinigma et Gorol Kadgè). L'analyse de l'exécution du projet (Wouango, 2012 :226-265) témoigne des résultats et des limites proches de ceux décrits dans ce texte. Le projet, de durée limitée et avec des moyens réduits, se trouve confrontée à différentes facettes du travail des enfants qu'il est incapable de résoudre. La question de la prise en compte du points de vue des enfants est devenue une référence familière pour les politiques et pour les acteurs qui travaillent avec les enfants. Cet article qui a tenté de cerner les contours du mouvement des enfants et jeunes travailleurs burkinabè, appelle à de nouvelles analyses d'actions collectives portées par des enfants et des jeunes pour mieux objectiver le discours indiscutablement dominant de la capacité d'action des enfants.

Bibliographie

- Alejandro, C.V. 2009. « Apport des enfants travailleurs péruviens à la pensée sociale sur l'enfance », *Alternatives Sud* (Contre le travail des enfants ? Points de vue du Sud), vol 16, n°1, p.147-160.
- Bada. A., A. Coly, F. Ovidio, A. Kane et F. Terenzio. 2000. *Les douze droits du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs : fondement juridique, plate-forme revendicative ou instrument de développement ?*, Dakar : ENDA TM Jeunesse, Jeuda 104.
- Berry, S. 1993. *No condition is permanent. The social dynamics of agrarian change in Sub-Saharan Africa*, Madison, The University Press of Wisconsin.
- Bierschenk, T. et J-P. Olivier de Dardan. 1998. *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.
- Bierschenk, T., J-P Cheveau, et J-P Olivier de Dardan. 2000. *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala.
- Blundo, G. 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 35, n°137, p.73-99.
- Bonnet, M. 2006. « La "déclaration de Kundapur" : et si on écoutait les enfants travailleurs ? », dans *Enfants travailleurs : repenser l'enfance*, sous la dir. de M . Bonnet., K. Hanson, M-F. Lange, G. Paillet, O. Nieuwenhuys et B. Schlemmer, Lausanne, Page deux, p. 59-100.

- Bonnet, M. (2007). « Le défi des enfants travailleurs africains », *Recherches internationales*, n°80, p.9-22.
- Bourdillon, M. 2008. « Children and supporting adults in child-led organisations », dans *Generations in Africa: connections and conflicts*, sous la dir. de E. Ermute et S.V.D. Geests, Münster, Lit-Verlag, p.267-287.
- Cristiano, M. 2009. « 'Protagonism' » des mouvements d'enfants travailleurs en Amérique latine », *Alternatives Sud* (Contre le travail des enfants ? Points de vue du Sud), vol 16, n°1, p.161-175.
- Coly, H. 2003. *EJT & AMWCY, Dynamique et organisation*, Dakar : ENDA Tiers-Monde.
- Cole, J. et D. Durham. 2007. *Generations and Globalization: Youth, Age, and Family in the New World Economy*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press.
- Coordination Nationale des Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso (CN/AEJT). 2009. *Rapport de fin de projet pour le BIT*, Ouagadougou.
- Cussianovich, A. et E. Figueroa. 2011. « L'expérience éducative des enfants travailleurs au Pérou : les écoles des NNATs », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°10, p.143-164.
- Diop, R. A. 2006. *Le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) : Systématiques des études/évaluations*, Rapport d'étude, Dakar : ENDA.
- ENDA Jeunesse Action. 2001, *Défi des EJT (enfants et jeunes travailleurs) : Bulletin annuel d'informations du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)*, N°1, Dakar, Enda tiers monde.
- Godelier, M. 1991. « Big Man. », dans *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, sous la dir. de Bonté, P. et M. Izard, Paris, PUF, p.113-114.
- Hart, R. 1992. *Children's Participation: from Tokenism to Citizenship*, New York : UNICEF.
- INSD. 2008a. *Recensement général de la population et des ménages (2006). Résultats définitifs*, Ouagadougou.
- INSD. 2008b. *Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF) 2006*, Rapport pour le BIT-IPEC et le MTSS, Ouagadougou.
- James, A. et A. Prout. 1997. « A new paradigm for the sociology of childhood? Provenance, Promise and Problems », dans *Constructing and Reconstructing Childhood : Contemporary Issues in the Sociological Study of Childhood*, sous la dir. de James A. JAMES, A. et A. Prout, London, Falmer Press, p.7-33.
- James, A. et A. L. James (2008). *Key Concepts in childhood studies*, London, Sage Publications Ltd.
- JENKS, C. 1996. *Childhood*, London, Routledge.
- Ki-Zerbo, J. 1990. *Eduquer ou périr*, Abidjan : Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Paris, L'Harmattan.
- Laurent, P-J. 2000. « Le «big man» local ou la gestion coup d'état de l'espace public », *Politique Africaine*, n°80, p.169-182.
- Lavan, D. et R. Maclure, 2011. « The Fluctuations of Child Worker Support : A Study of Female Domestic Workers in Senegal », dans *Children's Rights and International Development : Essays from the Field*, sous la direction de K., Campbell, M. Denov et

- Maclure, R. (eds.), New York, Palgrave Macmillan, p. 241-267.
- Lavan, D. 2010. *Preliminary Report on MAEJT*, Rapport provisoire de recherche.
- Le Meur, P-Y. 2000. « Logiques paysannes au Bénin : courtage, associations, réseaux, marches », *Autrepart*, n°13, p.91-108.
- Liebel, M. 2003. « Working Children as Social Subjects. The Contribution of Working Children's Organizations to Social Transformations », *Childhood*, vol.10, n°3, p.265-285.
- Lebel, M. 2004. *A Will of Their Own. Cross-cultural perspectives on working children*, London & New York, Zed Books.
- Long, N. 1996. « Globalization and Localization: New Challenges to Rural Research », dans *The Future of Anthropological Knowledge*, sous la direction H. MOORE, London, Routledge, p.37-59.
- Miljeteig, P. 2001. « Participation and Protagonism make children and youth stronger and more competent. Experiences from movements of working children and youth worldwide », *Anales de la Universidad Metropolitana*, vol.1, n°1, (nueva serie) Universidad de Oslo, Noruega, p. 117-125.
- Neveu, E. 2005. *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- Nimbona, G. et K. Lieten. 2007. *Child Labour Unions. The AEJT in Senegal*, Amsterdam, IREWOC.
- Olivier de Sardan, J-P. et T. Bierschenck. 2008. « Les courtiers locaux du développement », *Bulletin de l'APAD*, <http://apad.revues.org/3233>, consulté le 20 décembre 2012.
- Olivier de Sardan, J-P. 1995. *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille-Paris, APAD-Karthala.
- Ouédraogo, B. 2003. *Rapport d'évaluation du projet d'appui à l'auto organisation des enfants et des jeunes travailleurs*, Save the Children Suède.
- Pirotte, G. et M. Poncelet. 2002. « Eveil des sociétés civiles en milieu urbain et organisations non gouvernementales : Cotonou et Lubumbashi », *Autrepart*, n°23, p.73-89.
- PNUD. 2014. *Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser le progrès humain: réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*. Programme des Nations Unies pour le Développement.
- Poncelet, M., G. Pirotte, G. Stangherlin, G. et E. sindayihebura. 2006, *Les ONG africaines en ville. Typologie, fonctionnement et initiatives en matière de développement*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Touré, C. T. 2007. *Evaluation du mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs*, Rapport Final.
- Wouango, J. 2012. *L'action publique de lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso : politiques, acteurs, dynamique d'actions et controverses*, Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Liège, Université de Liège.